

DISPOSITIF EXCEPTIONNEL COVID 19 « SOUTIEN AU REDEMARRAGE DU SECTEUR ECONOMIQUE EN MARTINIQUE »

Présentation de
Marinette TORPILLE
Conseillère exécutive en charge du
Développement économique, des aides aux
entreprise et de l'emploi



Afin de faire face à l'épidémie du "Coronavirus COVID-19" et ses conséquences sur l'économie française, le gouvernement met en place un certain nombre de mesures visant à aider les entreprises fortement impactées.

La Collectivité Territoriale de Martinique intervient pour renforcer ou compléter l'aide de l'Etat afin de soutenir et accompagner un maximum de structures dont l'activité n'est plus assurée.

2 phases sont identifiées :

- Une phase d'urgence (mesures opérationnelles sur 3 mois)
- Une phase de reprise (mesures opérationnelles jusqu'au 31/12/2020)

Dans ce contexte la Collectivité Territoriale de Martinique

- **met en place deux aides exceptionnelles** : le Fonds de Subvention Territorial et le Prêt Territorial Cvid-19
- **participe au financement du Fonds de Solidarité National de l'Etat,**
- **génère le produit Prêt Rebond de BPI**



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Soutien à l'emploi par des subventions de trésorerie

Fonds de Solidarité (2 M€)

Gestion ETAT

Volet 1 : Aide forfaitaire de 1 500 €

Toute personne morale ou physique de droit privé exerçant une activité économique

- ✓ Moins de 10 salariés
- ✓ Moins de 1 Million € de CA/an
- ✓ Entreprise créée au plus tard le 1^{er} février 2020
- ✓ Perte de CA au moins de 50% au mois de mars 2020 par rapport à Mars 2019
- ✓ Bénéfices < 60 000 €

À partir du 1^{er} avril



Version du 17 avril 2020

Instruction CTM

Volet 2 : Aide supplémentaire jusqu'à 5 000 €

- ✓ **Eligibilité au volet 1**
- ✓ **Au moins un salarié**
- ✓ **Incapacité de régler ses dettes**
- ✓ **Refus d'un prêt de trésorerie** par sa banque (ou si pas de réponse sous 10 jours)

À partir du 15 avril



Fonds de subvention territorial (20 M€)

- ✓ TPE et PME quelque soit la forme juridique ayant le siège social en 972 et CA < 2 M€
- ✓ Démarrage effectif d'activité > 6 mois
- ✓ Difficultés réelles de trésorerie, à partir de 30% de CA en moins sur période de référence

Si arrêt d'activité

Aide de 1 000 € à 10 000 €

- ✓ 30% de de la perte de recettes sur période référence et/ou 1 000 € par emploi à temps complet maintenu

Aide entreprise - 1an

- ✓ Aide forfaitaire de 1 500 € ou 10 % de la perte de mars par rapport à la moyenne des 3 derniers mois précédant l'épidémie plafonné à 1 500 €

Si ralentissement d'activité

Aide de 1 000 € à 5 000 €

- ✓ 10% de la perte des recettes sur période référence et/ou 1 000 € par emploi à temps complet maintenu

Aide entreprise - 1an

- ✓ Aide forfaitaire de 1 000 € ou 10 % de la perte de mars par rapport à la moyenne des 3 derniers mois précédant l'épidémie plafonné à 1 000 €

Le Prêt Territorial Covid-19 (5 M€)

- ✓ TPE et PME avec siège social en Martinique
- ✓ Démarrage effectif d'activité depuis plus de 6 mois
- ✓ Difficultés réelles de trésorerie

Instruction

Initiative
Martinique
Active

MEMBRE DES RÉSEAUX
FRANCEACTIVE
Les entrepreneurs engagés
Initiative France

Modalités

- ✓ 50% des besoins toutes catégories de dépenses éligibles confondues (BFR, investissements)
 - ✓ Un bonus de 10% pour les entreprises frappées de fermeture totale sur ordre administratif
- ✓ Prêt à taux zéro sur 7 ans avec un différé de 1 an

NB : sans garantie personnelle demandée

Montant

Prêt plafonné à 60 000 €/entreprise

Le Prêt Rebond BPI **(5,3 M€)**

Cofinancement



- ✓ **PME au sens communautaire** créées depuis au moins 1 an
- ✓ **Sauf entreprises individuelles et SCI**
- ✓ **Tous secteurs d'activité** hormis l'intermédiation financière, la promotion et location immobilière, certains secteurs agricoles

Modalités

- ✓ **Montant prêt au plus égal au niveau des Fonds propres de l'emprunteur**
- ✓ **Prêt à taux zéro sur 7ans avec différé de 2 ans**

PS : Aucune garantie exigée

Montant

Prêt entre 10 000 € et 300 000 €

Le Prêt Garanti par l'Etat

Garantie gérée par **bpi**france

- ✓ **Toutes les activités économiques** hormis les sociétés civiles immobilières et quelques exceptions dans le secteur financier
- ✓ **Sociétés, commerçants, professions libérales, micro-entrepreneurs, associations et fondations.**

Modalités

- ✓ **Demande de prêt de trésorerie par le chef d'entreprise à sa banque**
- ✓ **Durée de 3 ou 4 ou 5 ans avec un différé d'un an d'amortissement**
- ✓ **Garantie de l'Etat à 90% avec un délai de carence de 2 mois**
- ✓ **Prêt peut être réalisé en plusieurs tranches dans la limite du montant maximum**

Montant maximum

- ✓ **Prêt de trésorerie pour l'année de 2020, dans la limite de 25% du chiffre d'affaires 2019**



Merci pour votre attention

